



INTERVIEW DE MR CARUETTE PRÉSIDENT DU CITEPA

Pourquoi avoir choisi le thème de la compensation volontaire carbone pour ces journées du CITEPA¹ ?

Il y a plusieurs raisons à ce choix. Il s'agit en premier lieu d'une opportunité : on observe en effet un foisonnement d'initiatives, caractéristiques d'un domaine en pleine innovation, dans l'air du temps et positivement acceptée. Nous ne pouvions qu'y être attentifs.

D'autre part, nous modifions depuis quelques années l'approche de ces journées du CITEPA. De thèmes techniques (NO_x, SO₂, grands équipements, installations de combustion...) nous nous sommes progressivement intéressés à des sujets transversaux, de management et de méthodologie. Porter un regard sur la compensation carbone volontaire entre dans ce cadre.

Quelle vision portez-vous sur la neutralité carbone au regard de votre activité ?

Ces journées, par leur thème, sont aussi représentatives de l'évolution des activités du CITEPA. Historiquement, notre mission était de réaliser des inventaires globaux à l'échelle de la France. Nous obtenions ainsi une image globale « *la France émet tant de millions de tonnes de CO₂* » pour l'ensemble du territoire. Par la suite nous avons développé une segmentation par secteur d'activité, c'est le cas de notre inventaire SECTEN, « *la fabrication de ciment produit tant de millions de tonnes en France* ». Il s'agissait toujours d'une vision globale. Puis, au fil des années, nous avons cherché à affiner toujours plus nos inventaires et la structuration par territoire a vu le jour.

De manière plus générale, la démarche d'inventaire peut se faire dans les deux sens « *top down* » ou « *bottom up* ». Dans le sens *top down* on va du

global vers le régional avec un souci constant d'amélioration de la précision et de la qualité des données. Actuellement, nous menons un important projet d'inventaire national spatialisé : l'enjeu est de pouvoir déterminer quelles sont les émissions, sur l'ensemble du territoire français, heure par heure, et avec une résolution spatiale d'1 km². Depuis un inventaire mené à l'échelle de la France, nous serons donc en mesure de fournir une information spatialisée à l'échelle du km². Cet inventaire spatialisé sera un outil précieux pour l'approche « *bottom up* » à côté d'autres outils spécifiques partant du terrain.

Une étape de comparaison/validation sera bien entendu nécessaire entre ces deux démarches. En effet, lorsqu'on effectue un calcul global, la marge d'erreur est faible. Pour les émissions nationales de CO₂, on est en mesure d'avoir une estimation pointue car on connaît le facteur d'émission d'une tonne de pétrole ou de gaz, la consommation globale de ces combustibles, etc. Par contre, lorsque cette estimation est faite pour chaque maille d'un quadrillage du territoire, et que l'on additionne toutes les mailles, on additionne également les risques d'erreur liés au calcul, et ce pour chacune des mailles. Ceci entraîne alors un risque d'erreur globale plus important.

Dans le même cadre, les dispositifs de comptage (*bottom up*) présentés au cours de ce séminaire sont de l'ordre du millier de tonnes, du millier de véhicules, ce qui est finalement une échelle très fine, et que l'on pourrait qualifier de micro par rapport aux 500 millions de tonnes émises au niveau national. A l'heure actuelle, on ne cherche pas une agglomération à une échelle plus grande, mais c'est un pas qui va dans le sens de cette démarche croisée.

¹ Les journées du CITEPA se sont déroulées le 22 novembre 2007 à Paris

Au final l'objectif est bien d'arriver au même résultat par les deux approches, bottom up et top down. Ainsi, choisir de présenter la neutralité carbone, c'est faire un pas supplémentaire dans cette démarche croisée. L'adhésion du public passe par cette approche de terrain. Auparavant il y avait un comptage des émissions, on demandait par la suite aux grands consommateurs, principalement les grandes installations de combustion, de réduire leurs émissions, par de la réglementation, de l'innovation. Maintenant l'effort de diminution est demandé à chaque personne, et pour motiver les individus, un message global sur le thème « C'est 500 millions de tonnes au niveau national et vous allez économiser quelques centaines de kilos » n'est pas pertinent. Il faut arriver à personnaliser, c'est ce qu'on voit dans ce calculateur d'Air France, c'est que chacun peut calculer son propre impact, sa propre empreinte écologique, cela va dans le sens d'action d'avenir. On n'appréhende certes pas encore complètement comment cela va se positionner dans les 10 ans qui viennent, mais on sait que cela sera utile.

L'ADEME a initié un groupe de travail sur l'harmonisation des pratiques de compensation volontaire des émissions de gaz à effet de serre, quelle est l'implication du CITEPA ?

Notre apport est essentiellement d'ordre méthodologique. Dans le cadre de ce groupe de travail, créé par l'ADEME pour créer cette charte de la compensation, nous apportons notre expérience méthodologique de comptage, ce qui constitue un atout apprécié dans les groupes. Je pense que cette contribution s'avère utile, et le CITEPA est attaché à cette notion de partage et d'enrichissement des réflexions. Il est important pour nous de nous investir, de participer aux différents processus en cours. D'ailleurs, lorsque nous ne sommes pas présents, beaucoup disent qu'il y a un manque. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement par exemple, les associations comme la nôtre, mais c'est aussi le cas de l'ATEE, ou de l'APPA pour le groupe Environnement Santé, un manque a été ressenti quelque part. Nous avons d'ailleurs entendu des remarques du type « *c'est dommage que le CITEPA ne soit pas là* », car il aurait pu aider, dans telle méthode d'approche ou de comptage....

Quelles sont les relations entre la Caisse des Dépôts qui gère les registres d'émission et le CITEPA qui réalise les inventaires ?

Il n'y a pas de relations directes entre nos organismes sur ce point. Mais, comme les données d'inventaires sont des données publiques, je pense que la Caisse des Dépôts y prélève les informations nécessaires aux registres.. Mais ce qui est important pour la Caisse, c'est de vérifier la cohérence des données. L'apport de la Caisse des Dépôts est d'ordre comptable : non pas comptable des émissions, mais comptable d'un registre de transferts entre un propriétaire et un autre, de ce qui entre, de ce qui est stocké, ou éliminé. C'est de la comptabilité pure, ce qui ne relève pas de la même mission que la nôtre. Nous n'aurions pas pu faire ce que fait la

Caisse des Dépôts simplement à partir de nos connaissances des émissions, et cela n'entre d'ailleurs pas dans notre mission.

Est-ce que vous pensez qu'à terme, la compensation volontaire permettra une agrégation aboutissant à des inventaires ?

Aujourd'hui ce n'est pas notre problématique de travail. Notre implication en la matière, c'est d'aider à la définition d'un cadrage par un apport méthodologique (voir le groupe de travail de l'ADEME). Mais nous pourrions très bien imaginer avoir une mission dans ce domaine : une agrégation à l'échelle d'un canton, d'une région voire du pays tout entier, ou sur un secteur en particulier, si par exemple toutes les compagnies de BTP qui sont sectorisées dans notre inventaire voulaient faire le même calcul de compensation. Dans ce cadre nous pourrions apporter notre savoir-faire, mais également contrôler la cohérence de l'ensemble. En effet il serait nécessaire que la somme de toutes ces sociétés soit bien égale au calcul sectoriel. Même s'il n'y a pas équivalence, cela permet d'affiner : est-ce l'approche par le haut qui à une imprécision à corriger ou l'approche par le bas ? Mais à l'heure actuelle, notre vocation n'est pas de faire une agglomération. C'est beaucoup trop tôt, car on raisonne en milliers de tonnes alors que notre échelle est de l'ordre du million.

Aujourd'hui le Ministère, par la Voix de Mr Meunier (MIES), incite les entreprises de services à se rapprocher des dispositifs existant dans le cadre du protocole de Kyoto (MOC et MDP) et de se détourner des mécanismes de compensations volontaires. Pensez-vous qu'à terme les entreprises de services pourraient être intégrées dans les plans nationaux d'allocation de quota ?

La position du Ministère, telle que je l'ai comprise, est un peu ambivalente, partagée entre une approche réglementaire et la reconnaissance des lois du marché. D'un point de vue purement administratif, cela se comprend. L'« unité Kyoto », comme il la nomme, est quelque chose de juridiquement stable, bien défini. Or, les industriels ont besoin d'outils qui sont bien encadrés, bien stables. Mais j'ai aussi entendu, et je ne l'aurais pas entendu il y a dix ou quinze ans, le représentant de la MIES dire « *le bon prix pour la tonne de carbone, c'est le prix du marché* ». C'est quand même une révolution culturelle, parce qu'effectivement les industriels ont toujours prôné le prix du marché, et il y a donc enfin une cohérence !

Les réserves vis-à-vis des autres modes de compensation volontaire et de calcul reposent particulièrement sur des questions d'instabilités, de traçabilité. Ainsi, comme le disais Kate SMITH, représentante du ministère britannique de l'environnement, si j'interroge deux sites Internet et qu'ils ne me donnent pas le même prix pour la tonne de carbone par deux méthodes de calcul pour un même trajet en avion, par exemple, que dois-je faire pour ma propre empreinte écologique ? Ce doute et cette imprécision sont préjudiciables.

Donc le ministère a raison d'orienter les acteurs vers un système fiable.

Mais il y a tout de même convergence entre les deux positions. Simplement les industriels disent, « dans le domaine d'un engagement volontaire, il faut éviter de nous contraindre, de façon à permettre cette libération des idées et des innovations ». Mieux vaut un foisonnement d'idées dans un certain désordre qu'un ordre qui ne laisserait rien sortir.

Les contrats de plan Etat-Région intègrent des plans climats régionaux, des objectifs en terme de projet « carbone neutre ». Quel regard portez-vous sur ces aspects ?

Il y a encore quelques années, je trouvais un peu inutile que des collectivités se lancent dans des bilans gaz à effet de serre. On avait l'impression que par la suite elle voulait mesurer la teneur en CO₂ de l'atmosphère, qui serait considéré comme un polluant. En fait ce n'était pas leur but et il faut encourager ces initiatives même si dans une approche *bottom up*, il sera difficile de tenir compte de leurs inventaires d'émission, car difficilement additifs pour avoir une image nationale. Par contre, l'impact en termes de sensibilisation, de mobilisation des personnes, pour ensuite appliquer des scénarios de réduction est important. Pour que vous acceptiez de réduire, il faut être intéressé par des valeurs qui vous paraissent proches de vous : « *ma commune, mes commerçants, mes déplacements, mon trajet domicile-travail... cela émet tant, cela consomme tant et on peut faire une économie* ». C'est beaucoup plus motivant pour initier des actions de modifications des comportements plutôt qu'une unique approche nationale et globale.

Quels sont les développements envisageables à l'échelle territoriale en matière d'inventaire ?

Avec l'inventaire national spatialisé, les collectivités vont pouvoir disposer d'un outil qui leur permettra de faire toutes sortes d'inventaires. Cela ne les empêchera pas de réaliser des inventaires, éventuellement avec l'ASQAA locale, sur des polluants ou des domaines très spécifiques qui ne sont pas dans la vocation de l'inventaire national spatialisé. Elles auront ainsi plusieurs outils à leur disposition, l'objectif étant de les utiliser à bon escient. Elles disposeront d'un outil national, avec les mêmes méthodes d'une collectivité à l'autre, qui permettra aussi à l'intérieur d'une même région ou d'un département de faire des comparaisons inter ou intra. Cela serait un outil supplémentaire pour ren-

dre compte de l'impact de différentes politiques publiques en la matière.

Quelles sont les possibilités d'intervention auprès d'une collectivité locale qui vous solliciterait ?

Nous avons réalisé des inventaires au niveau régional, comme pour la région Poitou Charente. Parfois, c'est la DRIRE qui nous avait demandé de faire ce type d'inventaire. Nous avons aussi réalisé des inventaires plus restreints, plus spécifiques, aussi bien de gaz à effet de serre que de polluants réglementés. Une collectivité peut aussi nous demander de faire une projection : « *Voilà l'état actuel. Si nous changions le parc automobile pour des voitures électriques, si on interdisait la circulation, quel en serait l'impact ?* ». Mais là aussi nous ne sommes pas les seuls. Nous avons certes un monopole sur les inventaires nationaux, mais à l'échelle locale, d'autres acteurs comme les ASQAA sont bien placés pour les réaliser, d'ailleurs plusieurs le font comme en Alsace, ou Ile de France. A partir du moment où elles ont dépassé une certaine masse critique de compétences et de personnes, elles sont en mesure de répondre à ce type de demande. Par contre le CITEPA est aussi en mesure d'assurer la formation des personnels d'entreprise et des DRIRE dans le domaine des quotas, sur des méthodologies spécifiques.

Les médias se focalisent sur les gaz à effet de serre depuis quelques années, est-ce que vous pensez que c'est au détriment d'autres polluants, ou pensez-vous que c'est l'augmentation d'une préoccupation générale envers la pollution de l'air ?

Il y a toujours une action très forte sur les polluants traditionnels, dont des études sur l'impact des particules, qui sont devenues maintenant le principal polluant en matière de risque sur la santé, et de nouvelles normes. De nouveaux polluants tels que : des pesticides, des HAP font également l'objet de mesure de concentration dans l'air et d'inventaires d'émissions.

Que pensez-vous des allocations de quota au cours de la première période ?

Le CITEPA est un organisme de comptage, il ne donne pas d'avis. Notre rôle est de compter le plus juste possible. Mais le prix de la tonne de carbone est pratiquement de zéro. Cela veut bien dire qu'il y avait une allocation trop importante. Cela, c'est le marché qui le dit...

NEUTRALITÉ CARBONE : COMMENT COMPENSER VOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La compensation volontaire est apparue depuis quelques années en marge des mécanismes institutionnels de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle représente l'opportunité pour des secteurs d'activités n'entrant pas dans le cadre des échanges de quota de compenser leurs émissions, cette opportunité étant aussi offerte aux particuliers par le biais de différentes propositions issues aussi bien du domaine associatif que commercial. Ces offres sont basées sur des calculs de compensations et de coût à la tonne de carbone largement hétérogènes (de quelques euros à plus de cent), propres à chaque opérateur, avec des degrés de confiance variables.

Au cours de ce séminaire, les différents protagonistes ont présenté une image mouvante de cette nouvelle offre. Ainsi le représentant de la MIES a insisté sur les aspects négatifs de ce marché émergent : pas d'organisation, pas de cadre de référence commun entre l'ensemble des prestataires, l'offre étant plus proche du mécénat pour certaines que d'une compensation. D'autre part la généralisation de ce type d'offre serait, selon eux, négative. En effet l'objectif à terme est bien de diminuer les émissions de CO₂ à la source, et non de compenser, sachant que la plupart des compensations présentées ne sont pas des MDP (Mécanisme de Développement Propre) comme définis dans le cadre du protocole de Kyoto. Dès lors, le message véhiculé serait négatif, il suffirait de compenser, plutôt que de faire l'effort de réduire. La vision de la DGTPE est sensiblement différente et converge avec celle du MEDAD : à des aspects positifs (vecteurs doux d'information et de sensibilisation, élargissement du signal prix carbone aux secteurs diffus, émergence de nouvelles sources de financement de projets), s'ajoute aussi pour eux des aspects négatifs comme l'éclatement du référentiel de prix, l'érosion de la confiance sur les systèmes de calcul et de mesure des réductions... L'Etat pousserait donc à la structuration du marché pour offrir aux consommateurs de ce type de crédit une clarté dans les produits proposés. Clarté que recherchent les opérateurs en proposant des crédits issus de projets certifiés dans le cadre du protocole de Kyoto ou labellisés (les labels ont tendance à se multiplier) ou tout du moins étant soumis à évaluation par un tiers indépendant. Ainsi l'ADEME a présenté le groupe de travail actuellement en cours, devant aboutir à la création d'un site portail pour les compensations volontaires avec un objectif d'harmonisation et de création d'un référentiel propre à l'ensemble des opérateurs.

Ces opérateurs sont eux-mêmes en demande de clarifications et sont aussi dans une démarche pédagogique vis-à-vis de leurs clients ou mécènes (Climat Mundi, GERES...), qui s'interrogent sur la validité de leur approche, le sérieux du produit vendu (VER ou CER etc...) et plus prosaïquement le statut fiscal des opérateurs vis-à-vis de la TVA notamment.

Quelle est la situation dans les autres pays ? le Royaume-Uni semble dans la même démarche, un code de bonne conduite sera édicté, incluant les crédits « Kyoto compatibles » et sera aussi le support pour intégrer peut-être à terme les crédits issus des VERs.

D'autre part la place prise par les projets forestiers de reboisement dans les marchés de détail de compensation est très représentative du secteur. Ils représentent en effet 60 % des projets et près de deux tiers des fournisseurs de services de compensation en proposent. Cela entraîne cependant des questionnements, mis une nouvelle fois en avant par l'ONF, sur les millésimes, la double vente, la certification, le suivi, et certains doutes quant à l'anticipation de la séquestration du carbone (vente à la plantation de la quantité de carbone stocké dans un arbre adulte). Toutefois comme le précise le GIEC « sur le long terme, une stratégie de gestion durable des forêts visant à maintenir ou à augmenter le stock de carbone en forêt tout en approvisionnant la filière bois (grume, fibre et énergie) à un niveau de prélèvement durable, génèrera les bénéfices d'atténuation maximum. »

La parole donnée aux différents clients a mis en évidence une démarche volontaire quant à la gestion des émissions de CO₂ de l'entreprise dans son ensemble ou sur un secteur en particulier. La première étape commune à tous reste le bilan Carbone. A la suite de cette approche, outre le désir de diminuer à la source les émissions, elles ont pour la plupart l'ambition de compenser une partie de leurs émissions, tout aussi bien pour des raisons économiques, de marketing ou d'exemplarité.

En conclusion, ce secteur en devenir représente des volumes de carbone faibles par rapport au dispositif existant, mais c'est une voie et un secteur économique en expansion libérant l'initiative, cependant en demande de cadres d'organisation permettant une concurrence saine et une transparence vis-à-vis du client.

La survenue de nouveaux acteurs économiques autres que simples producteurs et utilisateurs de combustible fossile, et l'intérêt de tous à prendre en compte les émissions de carbone dans l'approche économique tendent à confirmer qu'un virage s'amorce. En perspective, la conférence de Bali n'a pas envoyé le signal fort attendu mais se termine sur un bilan mitigé en tenant compte de ce domaine émergent. Il y a donc encore une marge de développement interne à ce marché de la compensation volontaire.

SIGLES

ONF : Office National des Forêts

MIES : Mission Interministérielle de l'Effet de Serre

DGTPE : Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique

Référence bibliographique :

Bellassen V., Leguet B., (2007), Compenser pour mieux réduire, le marché de la compensation volontaire, Caisse des dépôts et Consignation, note d'étude n°11 de la mission climat de la caisse des dépôts, septembre 2007, 40p

1 CER Project Certified Emission Reduction: GHG reductions from CDM-approved and verified processes.

2 Project Verified Emission Reduction: GHG emissions acceptable for Chicago Climate Exchange contracts, but not Kyoto.